

LE MÉRUVIEN

MAGAZINE D'ACTUALITÉS MUNICIPALES
VILLE-MERU.FR

N° 236
SEPTEMBRE - OCTOBRE 2026



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
La Ville s'engage ! - P14



PETITE ENFANCE
Ouverture de la crèche "Les petites perles" - P16



JEUNESSE
Découvrez le dispositif "Premiers pas en entreprise !" - P17

C'EST LA RENTRÉE !

SOMMAIRE



P 4 - Aménagement et urbanisme

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

P 4 et 5

Les chantiers de l'été :
Travaux dans les écoles
Les réalisations en cours

VIE MUNICIPALE

P 6 et 7

Promesses tenues

ÇA S'EST PASSÉ À MÉRÜ

P 8 et 9

ÇA BOUGE À MÉRÜ !

P 10 et 11

PLACE AUX ASSOCIATIONS !

P 12 et 13

SÉCURITÉ

P 14 et 15

Sécurité routière : la Ville s'engage !

PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE

P 16 à 19

■ Soutien aux familles :
Ouverture de la crèche "Les petites perles"
Restauration scolaire - un tarif dégressif dès le 2^e enfant
Dispositif "Premiers pas en entreprise !"
■ Les enfants et les jeunes se mobilisent ! :
L'école Voltaire B labellisée E3D
Création d'un nouveau parcours de randonnée par les élèves de la classe engagée du lycée Condorcet

VIE ÉCONOMIQUE

P 20

Forum de l'emploi
Commerce : une nouvelle brasserie a ouvert ses portes !

SANTÉ

P 20

Santé : installation d'un centre dentaire en centre-ville

ENTRE NOUS

P 21

TRIBUNES POLITIQUES

P 22

SANTÉ - CARNET - NUMÉROS UTILES

P 23

Retrouvez les dates
de permanences de vos élus,
de vos réunions publiques,
de vos promenades de quartier
et des conseils municipaux
dans la rubrique *Entre nous...* P21



ville-meru.fr



Le Méruvien

Directeur de la publication Abdelafid Mokhtari

Rédaction/Maquette Flore Boisset-Giraud - Crédit Photo Service Communication / Adobe Stock

Impression Imprimerie RAS - Tirage 6700 ex - Ce journal est imprimé sur du papier 100% recyclé avec des encres végétales

Pour nous écrire : services@ville-meru.fr



Chères Méruviennes, chers Méruviens,

Avec la rentrée, un premier bilan de notre action. Soutenir les familles, accompagner nos jeunes, renforcer la sécurité routière sont des axes forts. La crèche « Les petites perles » est ouverte, un tarif dégressif pour la restauration scolaire est en place, le dispositif « Premier pas en entreprise ! » a vu le jour. Côté sécurité routière : un Maire- Adjoint dédié, des actions de prévention, des écoles protégées et des passages piétons mieux éclairés.

Au prévu s'ajoute l'imprévu. Ainsi les problèmes observés sur le bâti de l'école Gambetta. L'activité souterraine de l'eau nous oblige à des travaux, une première phase a été réalisée dès cet été en périphérie du bâtiment sur l'assainissement.

Gouverner c'est prévoir, c'est faire face aux aléas, c'est agir avec responsabilité. J'entends des inquiétudes autour de l'ouverture à l'urbanisation du terrain agricole situé en face du collège du Thelle. Sont évoqués des choix nouveaux, du bétonnage. Or cette procédure a été initiée fin 2020 et actée en septembre 2024. Elle n'est ni précipitée, ni cachée. Elle est devenue vitale ; nous perdons des habitants : 831 de moins depuis 2018. Les familles qui évoluent, les jeunes qui veulent prendre leur envol ne trouvent pas de logement. Une ville qui se vide c'est une école qui ferme, un commerce qui baisse le rideau, un service qui disparaît. Aux côtés de Kaufman et Broad, nous travaillons à un projet équilibré répondant aux besoins locaux avec 153 maisons en accession et 41 relevant du logement social. L'empreinte végétale sera très élevée avec la création d'un poumon vert de presque 7 hectares. C'est l'opportunité de concevoir avec le Département puis de réaliser l'aménagement de la route départementale menant à Hénonville. Là où d'autres expriment des peurs, nous faisons des choix. Difficiles parfois, mais assumés et expliqués.

Belle rentrée à toutes et tous,

Abdelafid Mokhtari

Maire de Méru
Chevalier de l'ordre des palmes académiques

Les chantiers de l'été

Travaux dans les écoles

Comme chaque année, l'été a été propice à la réalisation de travaux dans les écoles.

TRAVAUX DE PEINTURE

ÉCOLE BELLONTE : 7.000€

ÉCOLE VOLTAIRE B : 3.000€



RÉFECTION DE SOLS DE CLASSE

ÉCOLE JEAN MOULIN : 8.292€ (3 sols)



ÉCOLE GAMBETTA - TRANCHE 1

Diagnostic, sondage du sous-sol, réparation de l'assainissement : 28.000€



Les circulations souterraines de l'eau notamment du ru ont affecté le bâti.

Une première tranche de travaux a été réalisée. Elle concerne l'assainissement en périphérie du bâtiment.

Suivront :

- l'injection d'une mousse pour égaliser l'assise du bâti,

- la création d'un dispositif de gestion de ces flux d'eau.

RENATURATION DES ÉCOLES JEAN MOULIN ET BELLONTE

Les cours de ces écoles étant particulièrement exposées lors des épisodes de fortes chaleurs, elles ont été réaménagées, tout en conservant des espaces pour les jeux de ballons, les activités sportives et la mise en rang.

Les objectifs sont les suivants :

- Désimperméabiliser les surfaces grâce au remplacement d'une partie des surfaces en enrobé par de la pelouse et des zones de pavés béton à joints enherbés ;

- Créer des zones d'ombrage avec la plantation d'arbres tiges ;

- Apporter une palette végétale riche, propice au développement de la biodiversité et ayant un aspect pédagogique (arbres fruitiers, potager...).



Travaux en bref

LOISIRS

La Chesnaie : création d'un terrain de boules : 6.000€

AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

Résidence Beauséjour : peinture intérieur : 10.000€

VOIRIE

Rue Louise Michel : réfection de l'enrobé : 48.879€

SÉCURISATION

Rue de Gournay : sécurisation des trottoirs au niveau du pont SNCF : 21.397€

RD 927 : test de sécurisation du passage piétons au niveau des Iris : 4.000€



Un nouveau giratoire !

La réalisation du carrefour giratoire desservant les rues Henri Barbusse, Vaillant Radiologue, du 8 Mai 1945 et boulevard Pablo Picasso s'est poursuivie tout au long de l'été.

Rappelons que ces travaux ont été engagés dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain d'Intérêt Régional (PRIR), par la Communauté de Communes des Sablons.

Cet aménagement a pour objectif d'améliorer la sécurité des différents usagers et la fluidité du trafic.



OUVERTURE À L'URBANISATION DE LA ZONE 2 AUH : RÉUNION PUBLIQUE

Le 2 juillet s'est tenue une réunion publique portant sur l'ouverture à l'urbanisation d'un terrain agricole situé entre les rues Henri Barbusse et du 8 mai 1945.

L'historique et les détails de cette ouverture à l'urbanisation ont été rappelés. La révision du Plan Local d'Urbanisme actée par délibération du 23 septembre 2024 a été l'occasion de rendre inconstructible 61 hectares rebasculés en terrain agricole. La zone 2 AUH est le seul secteur qui a été retenu pour s'ouvrir à la construction de logements. Son intérêt est de se situer dans un quartier bien desservi : groupe scolaire, collège, lycée, zone commerciale, parcs, axes routiers, gare SNCF et futur pôle hospitalier.



Cette réunion a été l'occasion de présenter les contours du projet envisagé avec Kaufman et Broad et d'échanger avec les habitants présents. Occasion pour le Maire de rappeler l'enjeu : répondre aux besoins de manière responsable, en préservant la qualité de vie, l'identité de la commune et en veillant aux équilibres en termes d'habitat.

Ainsi ce projet prévoit 153 maisons en accession à la propriété et 41 relèveront du logement social. 73 logements locatifs intermédiaires LLI sont également prévus. L'objectif : répondre aux besoins des familles qui évoluent, des jeunes actifs qui veulent prendre leur indépendance. Ce projet intervient dans un contexte de diminution de la population passée de 14 880 en 2018 à 14 049 en 2026 ce qui interroge sur la capacité de Méru à rester dynamique et attractive. Et de conclure : « Au fond la question qui nous est posée ce soir n'est pas simplement celle d'un futur quartier. La question est de savoir quelle ville nous voulons transmettre dans 10 ou 20 ans. Une ville qui accueille ses enfants lorsqu'ils souhaitent y vivre. Une ville qui conserve ses écoles. Une ville qui soutient ses commerces. Une ville qui crée des emplois et permet aussi à ceux qui y travaillent d'y habiter. Une ville qui protège son environnement tout en préparant son avenir. » En cohérence avec le processus dynamique de renaturation de la ville, le projet prévoit un poumon vert de presque 7 hectares.

RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

Par délibération du 24 novembre 2025, le Conseil municipal a prescrit la révision du Règlement Local de Publicité et a défini les modalités de concertation du public.

Pour vous permettre de formuler vos observations et propositions, un registre est mis à la disposition du public :

> en version papier à l'accueil de la mairie,

> en version numérique sur le site internet de la commune : <https://ville-meru.fr/>

Pour vous tenir informés de l'avancée du dossier, les documents seront insérés, au fur et à mesure de la procédure, dans le registre à l'accueil et sur le site internet de la commune et une réunion publique sera organisée prochainement.

Promesses tenues

••Sécurité routière : une priorité et des actions concrètes

La détermination de l'équipe municipale s'exprime au travers d'une délégation dédiée portée par Sylvain Tamburro, Maire-adjoint et le déploiement d'un plan d'actions de la prévention à l'aménagement.

La sécurité routière est aujourd'hui une préoccupation majeure des habitants. Quel est votre constat ?



Celui d'une augmentation préoccupante des incivilités et des comportements à risques. La Municipalité ne peut pas rester spectatrice. La création de la délégation sécurité routière permet de structurer notre action : avoir un pilotage clair et une responsabilité identifiée.

Quelles actions la ville a-t-elle engagées ?

Nous agissons sur tous les leviers :

- La réglementation : nous nous sommes saisis des nouveaux usages avec

l'obligation à Méru fixée par arrêté municipal du port du casque et d'un gilet fluo pour les conducteurs de trottinette

- La prévention auprès des jeunes : c'est en effet par l'éducation que tout commence. Nous intervenons dans les écoles avec le Permis piéton, le permis vélo. Le 26 septembre sera organisée une vaste opération de sensibilisation à La Manufacture avec une mobilisation importante de professionnels. C'est un moment

de pédagogie, il faut que les conducteurs mesurent les dangers et les conséquences de certains comportements.

Quels aménagements sont prévus ?

Nous avons dégagé 50 000 euros au budget supplémentaire pour installer des croix de Saint André aux abords des écoles. Nous travaillons aussi beaucoup sur la visibilité. Sur la RD 927, notre objectif est de renforcer l'éclairage des passages piétons. Nous avons mené des tests concluants avec un éclairage bleu au sol. Nous souhaitons compléter ce dispositif par un faisceau lumineux en hauteur pour rendre le piéton encore plus visible de loin. Le projet doit recevoir une ultime validation technique par des professionnels avant d'être décliné sur le terrain. C'est un engagement fort que nous tiendrons.

“ La sécurité de chacun est l'affaire de tous. La ville tient ses engagements : structurer, prévenir, réglementer et aménager. Mais la règle la plus importante reste le respect de chacun. ”

Pour en savoir plus, rendez-vous pages 14 - 15

••Soutien aux familles

Interview de Line Courville Maire-adjointe à la petite enfance, au périscolaire et à la parentalité.

Dans un contexte difficile pour les familles, quelles sont les actions de la ville ?



Notre priorité est claire : soutenir les familles. Dans un contexte de dénatalité et d'inflation, nous devons apporter des réponses concrètes au quotidien. Nous l'avons d'abord fait sur le pouvoir d'achat. Nous

avons pris l'engagement de proposer un tarif de restauration scolaire dégressif dès le second enfant, c'est chose faite, la mesure a été votée au Conseil municipal du 30 juin.

Et sur l'accueil des tout-petits ?

Accueillir les jeunes enfants c'est préparer l'avenir de notre ville. C'est permettre aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale dans de bonnes conditions. Nous venons d'ouvrir

"Les petites perles" structure située rue de Borken à proximité de la gare. Elle propose 16 places en crèche.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Le démarrage des travaux de notre structure située place du Jeu de Paume pour lui permettre d'offrir des places multi-accueil au nombre de 23. Par ailleurs nous travaillons avec la C.A.F. sur un projet de Relais Petite Enfance. Nous collaborons également avec la Ligue de l'enseignement qui gère la crèche Bulle d'éveil. Il nous faut créer un maillage sur notre ville et permettre à chacun de trouver la solution qui lui convient.

“ Être aux côtés des parents à chaque étape. De la crèche au périscolaire, nous voulons que chaque famille se sente accompagnée. ”

Pour en savoir plus, rendez-vous pages 16 - 17

••Moderniser l'éclairage pour maîtriser la consommation

Interview de Philippe Vigneron, Maire-adjoint à la voirie, aux bâtiments, à l'éclairage, aux travaux, à la propreté urbaine, à la gestion des déchets et à la vie associative (logistique)

Vous êtes porteur d'un engagement fort : l'introduction de la télégestion de l'éclairage public pour conserver un éclairage nocturne tout en baissant la consommation d'électricité, qu'en est-il ?



La précédente équipe municipale avait été contrainte de suspendre l'éclairage nocturne au regard de la flambée des prix. Au fil du temps et des réunions publiques les habitants nous ont exprimé

leurs difficultés. Des solutions techniques ont été recherchées sous l'égide d'Abdelafid Mokhtari alors Premier adjoint. Dans cette logique, le rétablissement de l'éclairage nocturne devait se concilier avec une maîtrise de la consommation. En tant que Maire-adjoint en charge des travaux, je suis la phase opérationnelle. Nous disposons d'un budget de 200 000 euros. À ce jour 95 % de la ville est en éclairage led, sur les 2400

matras d'éclairage, 2272 sont dotés du système de pilotage, les 128 restants seront équipés prochainement.

Quels sont les défis à venir ?

Économiser l'énergie et réduire les factures, c'est une nécessité. Nous devons aller plus loin sur la rénovation de nos bâtiments et l'optimisation de nos équipements. Par ailleurs, nous n'avons pas attendu la canicule pour mesurer les enjeux de la renaturation de la ville. L'adaptation au changement climatique est déjà en marche. Cela a commencé avec la réhabilitation du centre ville, s'est poursuivi avec la création du poumon vert Albert Dégremont et cet été nous avons lancé les premiers travaux de renaturation des cours d'école. Nous concourons pour l'obtention de la 3^e fleur et notre investissement dans la végétalisation est notre marqueur.

” Investir aujourd'hui pour une ville plus durable et adaptée aux défis de demain. ”

Pour en savoir plus, rendez-vous page 14

••Dispositif "Premiers Pas en Entreprise !" : accompagner les jeunes vers leur avenir professionnel

La Ville de Méru souhaite faciliter la découverte du monde professionnel dans le cadre des stages de 3^e et 2nde des jeunes de notre ville. Interview de Waïl Aboufath - Idrissi, délégué à la jeunesse, à la démocratie participative et à la communication.

Pourquoi la ville de Méru a-t-elle mis en place le dispositif "Premiers Pas en Entreprise" ?



L'accès au monde professionnel n'est pas toujours simple pour les jeunes, notamment lorsqu'il s'agit de trouver un premier stage. Pourtant, ces expériences sont essentielles pour découvrir des métiers, confirmer une orientation et gagner en confiance.

Avec "Premiers Pas en Entreprise", nous avons souhaité créer un véritable pont entre les jeunes et les entreprises, commerçants et artisans de notre territoire.

Concrètement, comment fonctionne ce dispositif ?

La Ville joue un rôle de facilitateur.

Nous mobilisons tous les acteurs économiques du territoire afin de proposer des stages d'immersion aux jeunes.

L'objectif est que chaque jeune puisse bénéficier d'une opportunité, quel que soit son parcours.

Quels sont les bénéfices pour les jeunes et les entreprises ?

Pour les jeunes, c'est l'occasion de découvrir la réalité d'un métier, d'acquérir de nouvelles compétences et de construire leur projet professionnel avec davantage de certitudes.

C'est aussi une première expérience valorisante qui peut faire la différence sur Parcoursup et leur orientation professionnelle. Pour les entreprises, c'est une manière de transmettre leur savoir-faire, de faire découvrir leurs métiers et de participer activement à l'insertion professionnelle des jeunes de notre territoire.

” Investir dans la jeunesse, c'est préparer l'avenir de notre territoire.

"Premiers Pas en Entreprise", c'est une démarche gagnante pour les jeunes, les entreprises et l'ensemble de notre ville.

Cette volonté d'agir au plus près des besoins des Méruviens s'inscrit dans une démarche plus globale de démocratie locale et de proximité. Dès la rentrée, nous relançons le cycle des réunions publiques avec les élus : des temps d'échange pour chaque quartier de la ville, ouverts à tous. ”

Pour en savoir plus, rendez-vous page 17



Méru c'était l'été !

FÊTE DE LA MUSIQUE 20 JUIN - CENTRE-VILLE



FEU D'ARTIFICE
13 JUILLET - PLACE DES FÊTES



FÊTE DE QUARTIER - 4 JUILLET - PARC URBAIN





FÊTE DU PARC ET RETRANSMISSION DE LA DEMI-FINALE COUPE DU MONDE DE FOOTBALL - 14 JUILLET - PARC DE LA VILLE



RETRANSMISSION DE LA FINALE COUPE DU MONDE DE FOOTBALL - 19 JUILLET - CENTRE-VILLE



Venez découvrir la nouvelle saison culturelle !

Musique, danse, théâtre, marionnettes, magie seront autant d'occasions, pour petits et grands, de s'émerveiller, de découvrir, de partager, de réfléchir, de se questionner... tout au long de cette nouvelle saison toujours plus diversifiée.

Distribué avec ce numéro du Mériuvien, le programme 2026 / 2027 est également disponible au Centre culturel Le Domino, à la Médiathèque Jacques Brel, à la Mairie, à l'Espace Socioculturel Arsène Bulard... et téléchargeable sur le site de la Ville (rubrique "publications").

**OUVERTURE DE LA BILLETTERIE
LE 7 SEPTEMBRE À 14H
PENSEZ À RÉSERVER VOS PLACES !**



OUVERTURE DE SAISON

MUSIQUE



© Sébastien Benedito

Tu connais la chanson

Louis Caratini

Dans le cadre du Chaînon manquant

**Vendredi 2 octobre - 20h
Théâtre du Thelle**

Durée : 1h15

À partir de 10 ans

Entrée libre sur réservation

Vous pensez connaître la variété française sur le bout de vos doigts ?

Pour cette ouverture de saison, nous vous proposons de venir chanter à nos côtés dans ce blindtest géant où le répertoire musical francophone est mis à l'honneur. Dans ce stand-up interactif, Louis Caratini vous convie à un voyage à travers les paroles de chansons de plusieurs époques.

Au détour d'anecdotes sur l'origine des chansons, l'artiste explore autant de titres populaires que de mélodies moins connues. Il aborde aussi des notions essentielles comme le plagiat ou l'écriture des paroles. En bref, ce spectacle déborde d'une énergie contagieuse qui séduira les passionnés de musique et les esprits curieux !

De : Louis Caratini et Charlotte Adrien

Interprétation : Louis Caratini

Mise en scène : Charlotte Adrien

Création lumières : Jérémie Gaston Raoul

Production : Collectif Animale et les Productions Entropiques

Régie : Aurélien Dalmasso

Renseignements et réservation

Centre culturel Le Domino

4-6 rue Mimaut - 60110 Méru

Tél : 03 44 52 35 00

Mail : billetterie@ville-meru.fr

Billetterie en ligne : www.ville-meru.fr

LETTRE D'INFORMATION

N'hésitez pas à vous inscrire à la lettre d'information sur billetterie@ville-meru.fr

**STUDIO MUSIQUE
PORTES OUVERTES
MERCREDI 7 OCTOBRE
DE 10H À 12H ET DE 14H À 18H**



Le Studio musique est un équipement municipal conçu pour encourager la création, l'initiation, l'accompagnement et l'enregistrement musical.

Que vous soyez un artiste solo, un groupe ou une association, le studio offre aux musiciens méruviens et aux structures locales un espace convivial et professionnel pour concrétiser leurs projets artistiques, tout en bénéficiant d'un soutien technique et de conseils personnalisés.

Le studio est parfaitement équipé pour accueillir une grande diversité de projets : enregistrement, répétitions, ateliers DJ et MAO...

Studio musique

1 rue Henri Poincaré - 60110 Méru

Tél. : 07 60 40 30 18

studio-musique@ville-meru.com

SENIORS

• **Lundi 7 septembre à 14h**

CINÉ-GOÛTER

CINÉMA LE DOMINO

Sur inscription

• **Mardi 22 septembre**

VISITE DU CHÂTEAU DE LA ROCHE-GUYON AVEC DÉGUSTATION DE SPÉCIALITÉS LOCALES

Sur inscription

Rens. : 03 44 52 34 00

SEMAINE BLEUE DES SENIORS

DU 5 AU 11 OCTOBRE

RELIONS TOUS LES ÂGES DANS DES TERRITOIRES ENGAGÉS

Lundi 5 octobre

CINÉ-GOÛTER

14h | Cinéma Le Domino

Mardi 6 octobre

PETIT DEJ' / "J'AIDE ICI MÉRU"

10h | Espace Socioculturel A. Bulard

Mercredi 7 octobre

MARCHE BLEUE

INTERGÉNÉRATIONNELLE

Départ à 10h | Lycée Condorcet

YOGA DU RIRE

14h30 | Résidence Beauséjour

Jeudi 8 octobre

VOYAGE AUTOUR DU JEU

14h | Médiathèque J. Brel

Rens. et inscriptions : 03 44 52 34 00



RETROUVEZ LE PROGRAMME DU CINÉMA SUR LE SITE

www.cinemaledomino.fr

Pour recevoir le programme du cinéma chaque semaine sur votre boîte mail, laissez votre adresse mail en écrivant

à : cinemadomino@ville-meru.com

Renseignements et réservation

cinemaledomino.fr

Tél. : 03 44 52 36 66

MÉDIATHÈQUE JACQUES BREL

L'équipe de la Médiathèque organise régulièrement des animations tout au long de l'année : expositions, lectures, ateliers créatifs, conférences...

Retrouvez tout le programme sur le site

www.mediatheque-meru.fr

Vous souhaitez participer à une animation ?

inscrivez-vous sur le portail de la médiathèque

<https://reservation.mediatheque-meru.fr/>

ou en contactant la Médiathèque au 03 44 52 34 60

Médiathèque Jacques Brel

21 rue Anatole France 60110 Méru

mediatheque@ville-meru.fr

ESPACE SOCIOCULTUREL ARSÈNE BULARD

Les activités ont repris au centre social, n'hésitez pas à passer vous renseigner.

Maison de l'enfant "Les Petits Loups"

La MDE est ouverte dans le cadre réglementaire des accueils de loisirs et propose aux enfants de 3 à 11 ans :

- un accueil les mercredis et pendant les vacances scolaires pour les 3 - 5 ans ;
- un accueil en plus chaque soir pour les 6 - 11 ans.

Dans la logique du projet social centré sur la parentalité, des temps spécifiques de partage et de rencontre avec les familles sont régulièrement organisés.

Lieu d'accueil enfants - parents : "La Parent'aise des Loupiots"

Ce lieu est dédié aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un membre de leur famille. Il offre un espace de convivialité, d'écoute, de jeux partagés et de parole, favorisant la rencontre et l'échange entre enfants et parents.

Le LAEP se tient les lundis et vendredis de 9 h 30 à 11 h 30.

Contrat local d'accompagnement à la scolarité "Les Crayons solidaires"

Le CLAS "Les Crayons solidaires" se déroule les lundis, mardis, jeudis et vendredis soir, de 16 h 30 à 18 h, à l'ESCAB.

Une équipe d'animateurs propose des actions en complémentarité avec l'école, centrées sur l'aide méthodologique au travail scolaire en petit groupe et sur des apports culturels favorisant la réussite scolaire des enfants.

ESCAB

32 avenue du 11 Novembre à Méru

Tél. : 03 44 52 34 80 (ESCAB) - 03 44 52 34 97 (Maison de l'Enfant)

Email : csfaccueil@ville-meru.fr

MUSÉE DE LA NACRE ET DE LA TABLETTERIE

Journées du patrimoine en septembre,
Fête de la science en octobre...

Suivez l'actualité du Musée sur ses pages Facebook et Instagram

Musée de la Nacre et de la Tablette

51, rue Roger Salengro 60110 Méru

Tél. : 03 44 22 61 74

contact@musee-nacre.fr

www.musee-nacre.fr

Prenez dates !

Le combat de Cam

SEPTEMBRE EN OR - LES OLYMPIADES DE CAM

Dans le cadre de Septembre en Or, mois international de sensibilisation aux cancers pédiatriques, participez à une course solidaire organisée par l'association Le Combat de Cam.

Une journée de solidarité, de partage, de sport et d'espoir.

Deux courses solidaires seront proposées :

- Course adultes et adolescents : 4,5 km

Départ à 10h30

Participation : 10 €

- Course enfants : de 800 m à 1 km

Départ à 11h30

Participation : 5 €

Tout au long de l'après-midi, petits et grands pourront profiter d'un espace convivial et festif comprenant :

- Défis sportifs
- Structures gonflables
- Jeux et animations familiales
- Activités ludiques
- Espace de rencontre et de partage
- Concert caritatif
- Restauration et food trucks

Tous les bénéfices contribueront aux actions de l'association

Dimanche 13 septembre

À partir de 10h

Stade Maurice César

Rue Maurice César - 60110 Méru

Entrée gratuite et accessible à tous

Renseignements :

Tél. : 07 79 88 11 86 / 06 18 25 72 21

Le moto club méruvien

8^E FÊTE DE LA MOTO

Le moto club méruvien vous donne rendez-vous pour une journée dédiée aux amateurs de deux-roues et ouverte à tous.

Au programme :

- Balade le matin : 5 €
- Rallye l'après-midi : 8 €
- Balade + repas + rallye : 17 €

Lots à gagner pour les 3 premiers gagnants du rallye

Tarifs par casque

Restauration sur place

Dimanche 27 septembre

2 rue Condorcet - 60110 Méru

Renseignements :

Tél. : 07 61 79 50 40 /

06 98 98 08 84 / 06 48 13 23 67

Facebook : motoclubmeru

www.motoclub-meruvien.fr

Artsouilles et Cie

LE CABARET PERDU : THE DINER SPECTACLE

Bienvenue au Cabaret perdu !

La légende raconte qu'il apparaît par surprise le temps d'une soirée.

Installez-vous et rencontrez son étrange famille d'artistes-explorateurs. Ces archéologues, qui ont voyagé à travers le monde, transportent avec eux des légendes millénaires, des numéros inédits et des recettes enchantées...

Le temps d'un dîner-spectacle, ils vous présenteront leurs dernières découvertes ! Le benjamin de la troupe, Indiana Jones, doit d'ailleurs revenir de sa dernière mission — on murmure que le trésor qu'il rapporte pourrait être maudit...

Autour d'un repas interactif, vous serez acteur de votre aventure : énigmes à résoudre, indices à décrypter et décisions à prendre, avec l'aide de la célèbre Agatha Christie. De vos papilles

à vos pupilles, du rire à l'émotion, du rock au chant lyrique, vivez une soirée de toutes les rencontres, même les plus étonnantes. Acrobaties aériennes, danse, jonglerie, échasses, sabre laser, théâtre... Un cabaret spectaculaire, poétique et décalé, où l'esprit d'aventure rencontre la magie du music-hall.

Ouverture des portes à 19h30

Début du repas spectacle à 20h

Durée 2h30

Tarif 38 euros.

Tarif groupe sur demande

Vendredi 9 et le samedi 10 Octobre

La Manufacture

13 bis rue Aristide Briand

60110 Méru

Renseignements :

Tél. : 06 66 18 85 82

réservations <http://artsouillesetcie.fr>

Retrouvez sur le site de la ville les différents rendez-vous proposés par les associations méruviennes
www.ville-meru.fr/agenda

(rubriques Place aux associations et Rencontres sportives).

Retour sur... la vente éphémère avec Emmaüs Beauvais à l'ESCAB

Début juillet, la Ville de Méru et Emmaüs Beauvais ont donné rendez-vous à l'ESCAB pour un événement solidaire, convivial et ouvert à tou(te)s pour favoriser le lien social, la solidarité et les pratiques éco-responsables.

L'occasion d'acquérir à tout petit prix en donnant une seconde vie aux vêtements, meubles ou objets.

Bien plus qu'une vente, ce rendez-vous était également un véritable tiers-lieu participatif avec de nombreux ateliers proposés par l'équipe de l'ESCAB : fabrication de lessive naturelle, création de tisanes, couture (chouchous, cotons démaquillants), éponges végétales, repair'café, cuisine anti-gaspillage...

Des ateliers d'aquarelle, une exposition-vente des créations couture des élèves du dispositif ULIS du collège du Thelle, une exposition dédiée aux actions d'Emmaüs, et la chorale Emmaüs en voix étaient également au programme.



Sécurité routière : la Ville s'engage !

Village de la sécurité routière

La sécurité routière demeure un enjeu majeur dans le département de l'Oise, notamment en ce qui concerne les comportements à risque et la protection des usagers vulnérables.

Dans ce contexte, la ville de Méru a souhaité mettre en place un village sécurité routière à destination de l'ensemble de la population afin de renforcer la prévention et la sensibilisation aux risques routiers.

Installé à La Manufacture, il prendra la forme d'un événement gratuit, ouvert à tous, proposant :

- Des ateliers pédagogiques adaptés aux différents publics dans un climat convivial favorisant le dialogue et le partage d'expériences.



- Des animations de sensibilisation et des simulations.
- Des stands d'information animés par des partenaires institutionnels et associatifs.

Les objectifs sont les suivants :

- Sensibiliser les usagers de la route aux comportements à risque (vitesse, alcool, stupéfiants, fatigue, distracteurs).
- Promouvoir des comportements responsables et respectueux du code de la route.
- Avoir une meilleure connaissance des règles de sécurité routière.
- Renforcer la protection des usagers vulnérables (piétons, cyclistes, EDPM).
- Développer une culture partagée de la sécurité routière sur le territoire.

- Informer de manière ludique aux gestes de secourisme et au port de la ceinture de sécurité.

Venez nombreux !

Réunion de préparation de l'évènement en présence de Sylvain Tamburro, Maire-adjoint à la Sécurité routière, de la Police municipale, porteuse du projet, et des différents partenaires



Eclairage nocturne.....

La commune compte 2400 mâts d'éclairage. 2272 ont déjà fait l'objet, les uns après les autres, d'une intervention, en hauteur, au niveau même de la lanterne (leds) pour que de 23 heures à 5 heures du matin, l'intensité lumineuse soit adaptée.

Les spécificités techniques des rues du centre-ville (Martyrs, Dr Gey, Pasteur, Boudeville, République - soit 128 mâts), induisent un traitement spécifique. Ils seront prochainement équipés du même système.

Ce nouveau système de pilotage permet de réaliser des économies d'énergie, de réduire la pollution lumineuse (néfaste pour la santé et la biodiversité) tout en assurant aux riverains un confort lumineux suffisant.

En outre, il permet un retour d'information sur la consommation et les pannes.



Croix de Saint-André

Des barrières de sécurité, dites "Croix de Saint-André", ont été mises en place en lieu et place des barrières de police au niveau de l'école Gambetta. Les écoles Voltaire A et Jean Macé doivent également en être pourvues.



Permis piétons et permis vélos

Depuis plusieurs années, la Police municipale mène dans les établissements scolaires les opérations "Permis piéton" et "Permis vélo".

Karine Angelo, Brigadier Chef Principal en charge du Bureau prévention routière, proximité et cadre de vie, accompagnée d'un ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique), intervient dans les écoles de novembre à janvier auprès des CE2 pour le permis piéton et de mars à mai auprès des élèves de CM2 pour le permis vélo.

Sensibilisation et mise en situation

L'occasion dans un premier temps de sensibiliser les plus jeunes aux dangers de la route et de leur prodiguer les bons réflexes : où, quand et comment traverser, de quel côté de la route marcher, de quel côté descendre de la voiture... Les élèves répondent ensuite à un questionnaire, auquel il leur faut avoir au moins la moyenne pour obtenir le précieux permis.



Concernant le permis vélo, là encore, après un temps consacré à la sensibilisation et une mise en situation grâce à un parcours pédagogique, les élèves répondent à un questionnaire afin de valider leurs connaissances et obtenir leur permis.

La Police étant pluricommunale, ces opérations sont également menées à Laboissière-en-Thelle et à Amblainville.

Ainsi, cette année, 242 élèves de CE2 ont obtenu leurs permis piétons, tandis que 327 élèves de CM2 sont repartis avec leur permis vélo.

Créer du lien

Par ailleurs, au-delà de l'apprentissage, ces opérations sont des temps de dialogues et d'écoute entre les élèves et les agents de Police municipale. Ces échanges réguliers permettent de créer un lien de proximité sur le long terme.

La brigade cynophile vous informe

Divagation des chiens et des chats

Est considéré comme errant

- Un chien se trouvant à plus de 100 mètres de son domicile.
- Un chat se trouvant à plus de 200 mètres de toute habitation ou 1000 mètres du domicile de son propriétaire.



Le propriétaire s'expose à une amende de 35 € à laquelle s'ajoute un titre de paiement de 300 € soit une amende totale de 335 €

PENSEZ À LES IDENTIFIER ! C'EST OBLIGATOIRE !

Est également passible d'une amende de 135 €,

- La détention d'un chien de + de 4 mois non identifié.
- La détention d'un chat de + de 7 mois non identifié.

Un animal non identifié se retrouvera à la fourrière.

Chien / chat mordeur ou griffeur

L'animal domestique mordeur ou griffeur est placé sous la surveillance d'un vétérinaire sanitaire pendant un période de 15 jours (article 1 et article L223-10 du Code rural et de la pêche maritime).

Pendant la période de surveillance, l'animal doit être présenté 3 fois par son propriétaire ou détenteur au même vétérinaire sanitaire :

- > La 1^{re} visite doit être effectuée avant l'expiration des 24 heures
- > La 2^e visite doit être effectuée au plus tard le 7^e jour
- > Le 3^e visite doit être effectuée le 15^e jour.

Le propriétaire ou le détenteur du chien mordeur est en outre tenu de le soumettre à une évaluation comportementale pendant la période de surveillance. Celle-ci lui est demandée par arrêté municipal, transmis par procès-verbal de notification (article L211-14-2 du Code rural et de la pêche maritime).

À noter : les attaques entre chiens ne sont pas considérées comme une procédure de chien mordeur au regard de la loi, sauf dans les territoires où la rage a été constatée (par arrêté ministériel).

Soutien aux familles

Ouverture de la crèche "Les petites perles"



La crèche "Les petites perles" a ouvert ses portes fin août.

Située près de la gare, à côté de l'école Jean Moulin, elle propose un mode de garde occasionnel et régulier.



Il est ainsi possible d'inscrire les enfants âgés de 3 mois à 3 ans

- de 1 à 5 jours par semaine,
- du lundi au vendredi,
- sur une amplitude horaire allant de 7h30 à 18h30.

Agréée par la Caisse d'Allocations Familiales, elle propose 16 berceaux simultanés, répartis dans 2 dortoirs. Les espaces de jeux sont délimités en fonction des âges et un jardin complète l'équipement.

Dirigée par une éducatrice de jeunes enfants, la structure compte une dizaine de professionnelles (dont 3 anciennes assistantes maternelles issues de la crèche familiale).

Les tarifs sont calculés sur la base du quotient familial de la CAF.



Les repas, préparés et livrés par une société experte de la restauration des tout-petits, sont fournis aux familles, ainsi que les couches.

Toutes les places sont pourvues mais vous pouvez vous inscrire sur liste d'attente.

La crèche méruvienne accueille déjà des familles engagées dans un parcours d'insertion professionnelle et envisage de déposer une demande de labellisation AVIP (à vocation d'insertion professionnelle), dispositif favorisant l'accès aux modes d'accueil pour les parents en recherche d'emploi.

Par ailleurs, les équipes participent activement aux animations locales, en proposant des ateliers lors de la fête du parc ou la fête de la musique par exemple. Des projets à caractère intergénérationnel vont également être mis en place, notamment avec la résidence autonomie Beauséjour.

À noter : la structure située en centre-ville fera prochainement l'objet de travaux et devrait compter à l'issue 23 berceaux.

Renseignements :

CCAS - 24 rue Voltaire 60110 Méru - Tél. : 03 44 52 34 00 - Mail : petite-enfance@ville-meru.fr

Restauration scolaire : un tarif dégressif dès le 2^e enfant

La restauration scolaire et périscolaire constitue un service public essentiel permettant aux enfants accueillis dans les écoles de la commune de bénéficier quotidiennement d'un repas équilibré dans des conditions de qualité et de sécurité conformes aux exigences réglementaires.

La Ville de Méru applique une tarification sociale basée sur le quotient familial afin de garantir un accès équitable à ce service pour l'ensemble des familles. Cette politique tarifaire permet d'adapter la participation financière des usagers à leurs ressources.

La Commune doit cependant faire face à la progression des coûts de fonctionnement (charges de personnel, hausse des coûts de l'énergie, évolution des prix des denrées alimentaires, révisions contractuelles appliquées par le prestataire).

Ainsi, le coût restant à la charge de la Commune passe de 9,48 € à 10,09 € par repas entre 2024 et 2025, soit une hausse de 6,43 %.

En conséquence, afin de préserver l'équilibre financier du service tout en limitant l'impact pour les usagers, une revalorisation modérée des tarifs de restauration scolaire et périscolaire de +2% a été actée lors du Conseil municipal du 29 juin.

Cependant, dans un souci de préservation du pouvoir d'achat des familles ayant plusieurs enfants fréquentant la restauration scolaire, il a été décidé de mettre en place un tarif dégressif à partir du 2^e enfant, à savoir une réduction de 20% sur le tarif du repas calculé en fonction du quotient familial.



Adobe Stock

Dispositif "Premiers pas en entreprise !"

Le dispositif "Premiers Pas en Entreprise !" est mis en place par la Commune afin de favoriser l'accès des élèves de classe de 3^e et de 2nde à des stages d'observation et périodes de découverte professionnelle de qualité.

Il a notamment pour objectif de renforcer les liens entre les jeunes et les acteurs économiques du territoire et de favoriser l'égalité d'accès aux stages. Ces stages doivent avoir une réelle portée pédagogique, humaine et professionnelle.

Ce dispositif vise à favoriser des expériences concrètes, enrichissantes et formatrices, permettant aux élèves de découvrir un métier, un savoir-faire, un environnement de travail ainsi que les valeurs du monde professionnel.

Dans ce cadre, la Commune agit exclusivement en qualité de facilitateur, en assurant un rôle de recensement et de diffusion des offres de stages, sans se substituer aux établissements scolaires ni aux structures d'accueil.

Via la mise en place d'une fiche de liaison et d'une convention de partenariat, elle s'engage à

- accompagner les jeunes dans leur orientation, en leur offrant une meilleure connaissance de la diversité des métiers et des réalités professionnelles ;
- promouvoir des stages de qualité, porteurs de sens et contribuant pleinement à l'éveil professionnel et personnel des élèves ;
- valoriser le tissu économique local, en associant les acteurs du territoire à une démarche d'accompagnement de la jeunesse ;
- renforcer le lien entre les jeunes et les entreprises du territoire, en développant des dynamiques locales de transmission, de découverte et de solidarité ;
- favoriser l'égalité d'accès aux stages, en permettant à tous les élèves, indépendamment de leur environnement social ou relationnel, de bénéficier d'opportunités d'accueil.

Les enfants et les adolescents se mobilisent !

L'école Voltaire B labellisée E3D

Tout au long de l'année scolaire, Magali Allain, Directrice de l'école Voltaire B et son équipe pédagogique ont mené un travail auprès des élèves afin de les sensibiliser au développement durable.

Enseignants, agents municipaux (Police, service restauration...), parents d'élèves et partenaires extérieurs se sont mobilisés pour mener à bien ce projet composé de trois thématiques : je ne gâche pas / je recycle / je suis solidaire.

Cet investissement a été récompensé par la labellisation académique E3D - École en Démarche globale de Développement Durable - de niveau 1.

En effet, les premières actions engagées et l'implication des différents acteurs ont permis aux élèves de s'ouvrir à la complexité des enjeux du développement durable, de développer leur esprit critique et d'adopter des comportements éthiques et responsables vis-à-vis de leur environnement.

1 : JE NE GÂCHE PAS

Réduction des déchets et sensibilisation aux gestes responsables

- Présentation des différents types de déchets.
- Mise à disposition de gobelets pérennes et nominatifs dans les classes.
- Création d'affiches rappelant les bons gestes (économiser le papier, utiliser correctement les poubelles..) par les 14 éco-délégués.
- Mise en place de brigades vertes (petits groupes d'élèves responsables de veiller au respect des règles écologiques dans la cour et les espaces communs et ramasser les débris restés à l'issue des récréations) et participation à l'opération "Hauts-de-France propres".

En outre, une opération "serviettes en tissu" s'est déroulée du 30 mars au 10 avril.

Objectifs

- Réduire la production de déchets dans l'école.
- Sensibiliser les élèves aux gestes responsables du quotidien.
- Encourager les comportements durables et autonomes.
- Connaître les différents types de déchets

2 : JE RECYCLE

Tri, valorisation et cycle de vie des objets

- Collecte de stylos/feutres usagés- partenariat avec une enseigne.
- Collecte de téléphones portables et sensibilisation au recyclage des déchets électroniques.
- Créations artistiques en matériaux de récupération.

Objectifs

- Encourager le tri et la valorisation des déchets.
- Comprendre le cycle de vie des objets.
- Développer des partenariats avec des structures locales.

3 : JE SUIS SOLIDAIRE

Éducation à la solidarité et à la citoyenneté durable

- Collectes pour les Restos du cœur et l'opération Pièces jaunes.
- Création d'un kamishibai (théâtre de papier) sur la biodiversité.
- Réalisation d'un court-métrage sur le développement durable (projet en cours).

Objectifs

- Développer la solidarité au sein et au-delà de l'école.
- Comprendre que le développement durable inclut la dimension sociale.
- Valoriser l'engagement citoyen des élèves.

319 ÉLÈVES
ont participé à ce projet
(14 classes - 1 dispositif ULIS)

De façon générale, les actions se poursuivront lors de cette nouvelle année scolaire avec pour objectif l'obtention du niveau 2.

Thème de l'année scolaire 2026 /2027
MISSION NATURE



Création d'un nouveau parcours de randonnée par les élèves de la classe engagée du lycée Condorcet

Les élèves de seconde de la classe défense du lycée Condorcet ont conçu un nouveau parcours touristique de 6 kilomètres. Intitulé "De la Ville à la Campagne", il fait la part belle aux milieux naturels variés dans la ville de Méru.



© Office de Tourisme Vexin Pays de Nacre

Les milieux mis en valeur durant cette balade semi-urbaine sont :

- Le bois de Boulaines,
- Le cimetière et les coteaux calcaires adjacents,
- Le ru de Méru avec sa faune et sa flore spécifiques,
- Le verger communal.

À visée pédagogique, ce parcours est issu d'un partenariat avec le lycée Condorcet, l'Établissement Géographique Interarmées, l'Office de Tourisme Vexin en Pays de Nacre et la Ville de Méru.

Un fascicule est en préparation à l'Office de Tourisme et sera mis à disposition du public. Il présentera les principaux lieux phares du parcours et leur singularité, tant faunistique que floristique, tout en mettant l'accent sur l'importance de la préservation de ces espaces naturels et de ceux créés et embellis par l'homme.



Le 28 mai dernier, une cérémonie était organisée en Mairie afin de récompenser l'investissement de ces lycéens.

Une classe engagée est une classe qui participe activement à des projets éducatifs, citoyens ou solidaires pour développer l'esprit de responsabilité, le travail en équipe et l'ouverture sur le monde.

Dans le cadre de la Classe Défense, elle s'associe à une unité militaire partenaire afin de découvrir ses missions et ses valeurs.

Ainsi, tout au long de l'année, les lycéens ont pris part à des projets communs, des rencontres et des actions éducatives qui ont renforcé leur culture civique, leur sens du collectif et leur compréhension du rôle des institutions dans la société.

- Visite de la base militaire de l'unité partenaire afin de mieux appréhender son fonctionnement et ses missions.
- Participation à des cérémonies mémorielles pour honorer la mémoire et les valeurs citoyennes
- Découverte des diverses carrières et professions liées au domaine de la Défense.
- Exploration du patrimoine historique et culturel de Méru et de ses environs.
- Rencontres et échanges autour des métiers du secteur social (forces de l'ordre, sapeurs-pompiers, etc.).
- Élaboration d'un nouveau parcours touristique valorisant le territoire autour du lycée.
- Consolidation de l'engagement des élèves à travers la collaboration avec différentes institutions partenaires.

Cette démarche citoyenne leur a permis de gagner en maturité et de développer un engagement responsable.



Santé : installation d'un centre dentaire en centre-ville



Fin juin, le Centre dentaire de Méru a ouvert ses portes dans des locaux refaits à neuf et selon les normes en vigueur. Il compte notamment 4 cabinets, une salle de radiologie, une salle de stérilisation...

Centre dentaire de Méru
70 rue des Martyrs de la Résistance -
60110 Méru
Tél. : 03 66 32 87 49
admin.cedem@gmail.com

Commerce : une nouvelle brasserie a ouvert ses portes !



Fort d'une expérience de traiteur événementiel, Dickens Mezard a choisi Méru pour développer son activité et ouvrir une brasserie avec deux associés, Johanna Fleurmon et Cyprien Moneus. Ainsi, après de nombreux travaux, Le Comptoir de Raise a ouvert ses portes mi-juillet, dans les locaux de la galerie marchande du Centre commercial Les Marquises.

L'équipe, recrutée localement, est composée de 3 personnes en cuisine et 4 en salle afin de servir une centaine de couverts (terrasse comprise).

La carte et le menu du jour proposent une cuisine traditionnelle et quelques découvertes.

En fin de semaine, des animations sont proposées (karaoké, DJ...) et prochainement des soirées à thème avec notamment des artistes locaux seront organisées.

Par ailleurs, la brasserie peut être privatisée (mariage, anniversaire, séminaire...).

La brasserie vous accueille :

- du lundi au jeudi de 9h à 22h30 (service du midi de 12h à 14h / service du soir de 19h à 21h45)
- le vendredi et le samedi de 9h à 2h (service du midi de 12h à 14h / service du soir de 19h à 22h)

Le Comptoir de Raise
Centre commercial Les Marquises
Rue Marcel Coquet - 60110 Méru - Tél. : 07 62 89 43 85



COMMÉMORATIONS

**HOMMAGE AUX HARKIS
ET AUTRES MEMBRES
DES FORMATIONS SUPPLÉTIVES**
Vendredi 25 septembre
à 18h - Stèle François Vallet

RETOUR SUR...

APPEL DU 18 JUIN



ENTRE NOUS...

PROCHAINES PERMANENCES DE VOS ÉLUS

ABDELAFID MOKHTARI

Maire de Méru

> le samedi 19 septembre de 9h à 12h
sur rendez-vous en Mairie

PHILIPPE KIESSAMESSO

Premier-adjoint

Affaires scolaires - Formation

- Insertion, - Développement

économique, innovation et emploi

> le samedi 19 septembre de 9h à 12h
sur rendez-vous en Mairie

OLIVIER CROISIC

Conseiller municipal

Délégué à l'Urbanisme et aux Travaux

> le samedi 19 septembre de 9h à 12h
sur rendez-vous en Mairie

INFO PERMANENCES

Il convient :

- de prendre rendez-vous auprès du secrétariat du Maire au 03 44 52 36 17,
- d'indiquer le motif de votre venue.

Nous vous informons que le rendez-vous ne pourra excéder 20 minutes.

ATTENTION, compte tenu des modifications apportées par la loi Elan dans le traitement des demandes de logement, aucune permanence logement n'est assurée par un élu.

Les Conseillers départementaux du canton de Méru reçoivent sur rendez-vous.

Vous pouvez les contacter par mail :

Frédérique LEBLANC, Conseillère municipale à Méru : frederique.leblanc@oise.fr

Bruno CALEIRO, Maire de Puiseux-le-Hauberger : bruno.caleiro@oise.fr

STAND DES ÉLUS À VOTRE ÉCOUTE

Dimanche 18 octobre au matin > sur le marché

VOS PROMENADES DE QUARTIER

Samedi 10 octobre - 10h

Saint-Exupéry / Costes / Bellonte / Les Vergers

> Rendez-vous devant l'école Bellonte

VOS RÉUNIONS PUBLIQUES

Jeudi 17 septembre - 20h

Les Villages / Les Iris / les Peintres / Louise Michel

> salle La Manufacture

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 28 SEPTEMBRE > À 20H30 > SALLE LA MANUFACTURE

LISTE MÉRU EN ACTION

Chères Méruviennes, chers Méruviens,

Le Conseil municipal du 16 juin dernier devait se prononcer sur la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin d'autoriser l'urbanisation de la zone 2AUH, un espace naturel de 12 hectares situé entre la rue du 8 Mai, la rue Henri-Barbusse, les jardins familiaux de la Nacre et le bois des Poteaux.

En effet suite à une délibération prise en 2024, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu en 2025 un avis conforme défavorable et le Conseil municipal devait se prononcer à nouveau sur l'intérêt d'ouvrir cette zone à l'urbanisation. Un projet de construction de 296 logements a été présenté, dont 70 logements sociaux, 73 logements locatifs intermédiaires, 153 maisons en accession.

Nous avons voté contre cette délibération car rien ne justifie aujourd'hui cette décision. De nombreux permis de construire ont été délivrés ces dernières années, plus que le nombre de logements autorisés par le Programme Local de l'Habitat, d'autres projets sont à l'étude et plusieurs terrains en friche, situés au cœur de la ville, offrent des possibilités de construction sans consommer de nouveaux espaces naturels.

Nous refusons l'idée selon laquelle le développement de Méru passerait nécessairement par la disparition de 12 hectares de nature. À l'heure où la loi Climat et Résilience appelle à réduire l'artificialisation des sols, préserver ces espaces constitue une responsabilité collective.

Par ailleurs le besoin en services publics lié à l'arrivée de ces futures familles n'est pas anticipé. La reconstruction de l'école Pasteur doit être achevée avant l'urbanisation de ce secteur.

Pour reconstituer l'offre de logements sociaux liée à la démolition des tours Acacias, nous avons proposé un terrain mieux situé, à proximité immédiate de nombreux services publics, de la gare et d'écoles.

Une enquête publique sera bientôt ouverte, nous invitons les Méruviens à donner leur avis. Nous vous souhaitons une bonne rentrée.

**F. Leblanc, A. Depuille, L. Ledard,
JP. Boiget, N. Hanotte, M. Diop**

LISTE OSONS MÉRU

Il y a des drames qui marquent la mémoire d'une ville. La mort tragique de Mamadou est de ceux-là. C'était il y a un an. Il avait six ans et s'apprêtait à entrer au CP. Le 13 août 2025, à quelques pas de chez lui, il marchait avec son père sur un trottoir, près du rond-point de la Manufacture, lorsqu'il a été fauché par une voiture. Le conducteur, alcoolisé, roulait trop vite et avait pris le rond-point à contresens. Mamadou est décédé le lendemain. Drame absolu. Une semaine plus tard, près de mille Méruviens se rassemblaient en silence pour pleurer cette perte irréversible et lui rendre hommage.

Un an après, je pense à Mamadou, à ses parents, à ses proches. En cette rentrée, je pense aussi à tous les enfants de Méru qui empruntent chaque jour nos rues, à pied, à vélo ou en trottinette, sur le chemin de l'école, du collège ou du lycée.

Le souvenir de ce drame nous oblige. Aucune mesure n'empêchera toutes les fautes individuelles. Mais nous avons le devoir de tout faire pour rendre nos rues plus sûres.

L'insécurité routière est un fléau. Mais elle n'est pas une fatalité. Elle exige de sanctionner fermement les comportements dangereux, mais aussi de repenser nos déplacements. Où nos enfants traversent-ils ? Quels carrefours et quels ronds-points faut-il sécuriser ? Comment mieux protéger piétons et cyclistes ? C'est pourquoi je continue de défendre à Méru une révision du plan de circulation, quartier par quartier, et un véritable plan vélo, avec des itinéraires cohérents et sécurisés. Voitures, vélos, trottinettes et piétons doivent pouvoir partager la ville sans se mettre en danger.

Majorité, opposition, associations, parents, habitants : nous devons agir ensemble. La sécurité de nos enfants dépasse les différences politiques. C'est une responsabilité collective.

Un an après, je n'oublie pas Mamadou. Méru ne doit pas l'oublier.

Adrien Madec

PHARMACIES

Pour connaître la pharmacie de garde, vous pouvez appeler le poste de Police municipale au 03.44.52.35.20 ou appeler Résogardes au 32.37 (24h/24 - n°Audiotel 0,34 euro TTC/Min.).

A partir de 22h, avant de vous rendre à la pharmacie, vous devez passer d'abord par la Police municipale. Les pharmacies de Méru sont ouvertes les lundis après-midi.

MÉRU

Ph. DE L'ETOILE :
03.44.52.14.01
1 rue C.Claudel

Ph. LAFAYETTE :
03.44.52.18.93
9 rue P. Picasso

Ph. DE LA MAIRIE :
03.44.22.41.57
4 place de l'Hôtel de Ville

Ph. DE LA POSTE :
03.44.52.33.00
97 rue de Martyrs

ANDEVILLE

Ph. LECLERE- JOUEN :
03.44.52.08.16
1 place A.Croizat

AMBLAINVILLE

Ph. DE LA PLACE :
03.44.22.33.44
5 place du 8 mai 45

BORNEL

Ph. SOCIRAT :
03.44.08.50.33
48 rue Pasteur

St CRÉPIN

Ph. VASSOUT-JACOB :
03.44.08.78.44
41 rue de l'Europe

CHAMBLY

Ph. GAMBIER :
01.39.37.20.48
1 rue Marc Seguin

CHAMBLY

Ph. COHEN :
01.34.70.51.37
CCial Leclerc

Ph. TRIGOULET :

01.34.70.50.09
79 place de l'Hôtel de Ville

LE MESNIL EN THELLE

Ph. BULLOT :
03.44.26.61.36
86 rue de la Libération

NEUILLY-EN THELLE

Ph. MEOT :
03.44.26.70.54
16 place Mal Leclerc

MÉDECINS

Si vous avez besoin d'un médecin en dehors des heures de consultation, vous devez appeler le 15 (SAMU)

Dr. ADJAHOUNKPAN : 03.44.03.27.51

Dr. HASSANI : 03.44.03.46.75

Dr. ASENSIO-BOURCIER : 03.44.52.04.11

Dr. KAWIECKI TABAGA : 03.44.08.33.22

Dr. ASSYAG : 03.44.52.05.09

PÔLE SANTÉ : 09.65.21.19.82
(rue du 8 mai 1945 - Méru)

INFIRMIÈRES

Ilham HAMCHA, Sandrine LARBI et Julie GRIMAUD :
03.44.52.20.53 / 07.49.08.52.79.

Pôle Santé - rue du 8 Mai 1945 - Méru

Véronique MICHEL, Lucie PETIT, Elsa ROMET et Séverine LOUP DUNEUFGERMAIN :
03.44.84.94.70

Pôle Santé - rue du 8 Mai 1945 - Méru

Delphine GAUDION : 03.44.52 14 05 / 06.47.87.99.18
16, avenue Victor Hugo - Méru

Léa TOSSINOU, EMILIE CHENOT ET JUSTINE MENDES : 06.22.69.20.56
134 avenue Jean-Sébastien Bach - Méru

Cécile LE BOURHIS, Sabrina ORNEME et Aurore AUGER : 06.68.02.67.24
6 place de l'Hôtel de Ville - Méru

Sullivan BREUNEVAL : 07.61.25.07.46
19 rue Gambetta - Méru

PÔLE SANTÉ - MAISON MÉDICALE

Rue du 8 mai 1945 - Méru - Tél. : 03.65.33.02.20

ORTHODONTISTE : Dr BAHBOUH

SAGE-FEMME : AURÉLIE SABOURIN

MÉDECIN GÉNÉRALISTE : Dr HASSANI

PNEUMOLOGUE* : Dr SOGNIGBÉ

(*Maladies respiratoires - Asthme -

Apnée du sommeil)

CONSULTATIONS EXTERNES DE L'HÔPITAL DE BEAUVAIS / CRÈVECŒUR-LE-GRAND

Rue du 8 Mai 1945 - Méru - Tél. : 03.44.52.38.23

ODONTOLOGIE - GASTRO-ENTÉROLOGIE - GYNÉCO-MATERNITÉ

CARNET

ILS SONT NÉS

12/05/2026	Hafsa KAPXHIU
16/05/2026	Aminata DEMBÉLÉ
31/05/2026	Maïna ZALAGH
08/06/2026	Ismâel SOUKOUNA
12/06/2026	Augustin CHOUGUI
16/06/2026	Yassine NAS
24/06/2026	Maribel MYZYRAJ
03/07/2026	Mark AGHAZARYAN
06/07/2026	Aria PELTOT
06/07/2026	Malo ALBAN
11/07/2026	Yara FRANÇOISE
11/07/2026	Gioia FRANÇOISE
14/07/2026	Mattéo HUSSON SAUER
20/07/2026	Timéo MOYA
21/07/2026	Louise CORBASSON

ILS NOUS ONT QUITTÉS

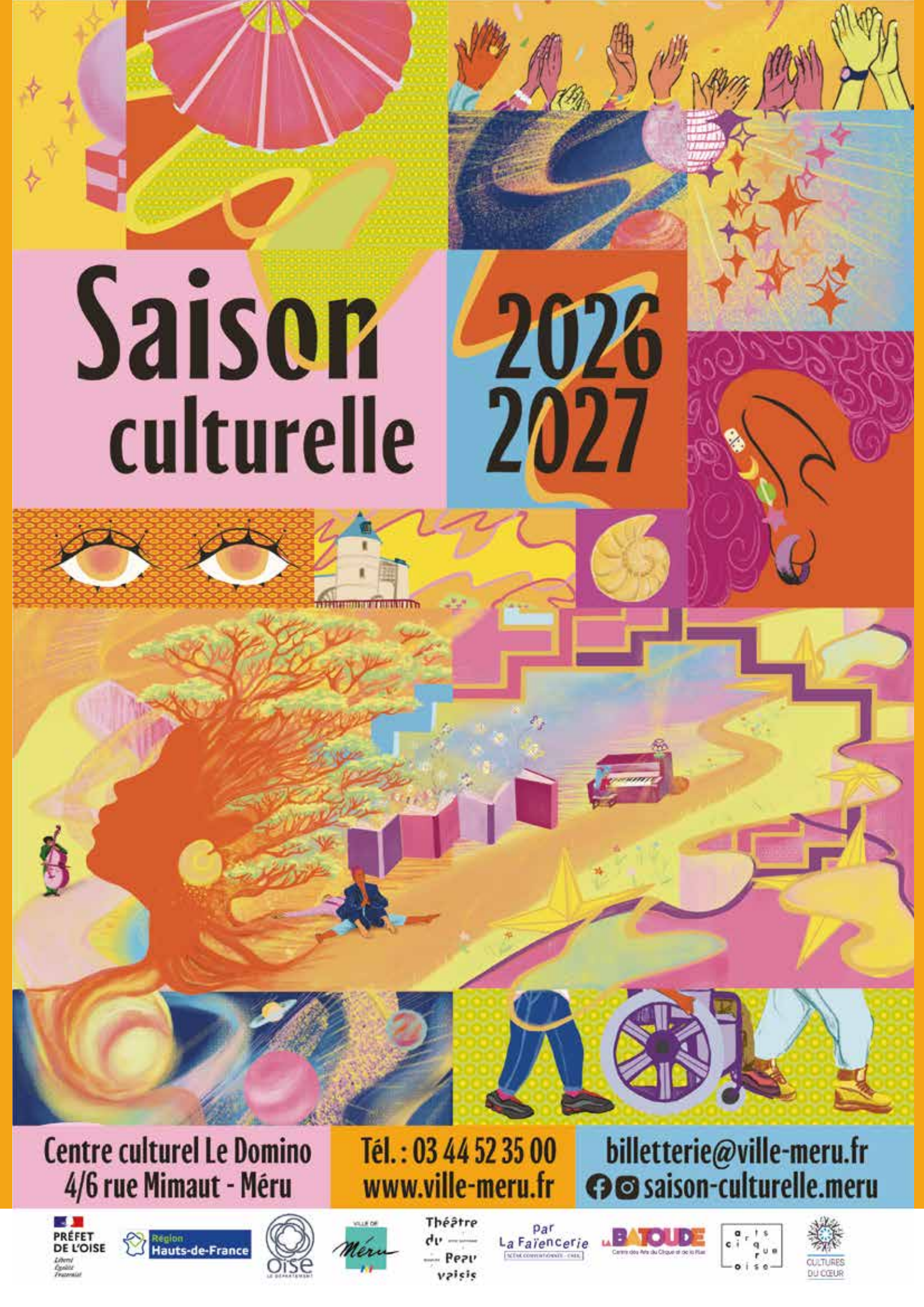
13/05/2026	Patrice VOIRET âgé de 66 ans
17/05/2026	Amédée LE STRAT âgé de 77 ans
25/05/2026	Monique HAZIC âgée de 93 ans
27/05/2026	Éric PATY âgé de 91 ans
31/05/2026	Jocelyne LE CAILLEC née LEVRARD âgée de 72 ans
31/05/2026	Yassine ZEKRI âgé de 24 ans
05/06/2026	Françoise RICARD âgée de 98 ans
08/06/2026	Jean-Pierre CHASSAGNE âgé de 79 ans
15/06/2026	Pascal LACAGE âgé de 61 ans
19/06/2026	Simonne DEMEURÉ née BEUCHER âgée de 99 ans
23/06/2026	Josiane LEBOUÉ née JEANNOT âgée de 84 ans
07/06/2026	Christian LEVACHER âgé de 78 ans
27/06/2026	Marie-José VERDEZ née VITTECOQ âgée de 66 ans
29/06/2026	Gérard GODEFROY âgé de 80 ans
30/06/2026	Lucienne CARON née VIVILLE âgée de 96 ans
02/07/2026	Liliane DOLLÉE née FERRY âgée de 79 ans
03/07/2026	Bernard GRUET âgé de 93 ans
05/07/2026	Paul BONIX âgé de 78 ans
18/07/2026	Boubou TOURÉ âgé de 87 ans
19/07/2026	Mohammed TAHIRI âgé de 77 ans
21/07/2026	Christiane DESNOS née SOULAS âgée de 90 ans
21/07/2026	Jean-Marie MESNIER âgé de 86 ans
22/07/2026	Gérard PLAISIR âgé de 75 ans
23/07/2026	Aïcha ROUBAH née DEKKALI âgée de 72 ans
02/08/2026	Carlos SEGURA MACHADO âgé de 74 ans
04/08/2026	Jeanne LECONTE née CZORNIJ âgée de 96 ans

DON DU SANG | 2026

Les collectes de sang ont lieu à la salle de **La Manufacture** (rue Aristide Briand) de 10h30 à 12h30 et de 14h à 18h30
Rendez-vous le Jeudi 24 septembre

NUMÉROS UTILES

Mairie 03 44 52 36 00	Crèche Familiale/ Halte Garderie 03 44 52 36 30/36 31	Centre Anti-poison 0825.81.28.22
Centre communal d'action sociale (CCAS) 03 44 52 34 00	Accueil de Loisirs 03 44 52 34 10	Brigade verte 06 66 49 73 32
Direction des Affaires Scolaires et de l'Animation (DASA) 03 44 52 34 12	Service Communication 03 44 52 36 03	Police municipale 0806 707 807
	Office de Tourisme 03 44 84 40 86	Pompiers 18 Gendarmerie 17 SAMU 15



Saison culturelle

2026 2027

Centre culturel Le Domino
4/6 rue Mimaut - Méru

Tél. : 03 44 52 35 00
www.ville-meru.fr

billetterie@ville-meru.fr
f  [saison-culturelle.meru](https://www.instagram.com/saison-culturelle.meru)